



Paris, le 30 janvier 2018

SECRETARIAT GÉNÉRAL

téléphone : 01 56 41 51 10
télécopie : 01 56 41 51 11
secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

CNB/AE/BN/5231

Objet : Négociation préalable
au dépôt d'un préavis de grève

*Envoi par lettre recommandée avec AR
1A 118 990 9145 1*

Monsieur le ministre,

En application du décret 2008-1246 du 1er décembre 2008, la fédération des Sgen-CFDT envisage de déposer un préavis de grève pour les personnels du premier degré afin d'obtenir le temps et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'école inclusive.

Le Sgen-CFDT lance donc cette alerte sociale et demande, pour les personnels, les moyens et les conditions indispensables à l'accueil des élèves à besoins particuliers.

Pour notre organisation, les conditions de mise en œuvre de la loi de 2005 ne sont toujours pas réunies et ce, 13 ans après sa promulgation.

Aujourd'hui, les enseignants et tous les personnels dont la mission participe à l'inclusion scolaire, sont au bord de la rupture de par leur isolement, la charge de travail grandissante et le manque de moyens humains et matériels. De plus, ces personnels souffrent de la contradiction entre les objectifs assignés et les moyens et conditions alloués à la politique d'inclusion.

L'accueil des enfants ne peut plus se faire dans ces conditions, une démarche réellement volontariste doit être engagée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Secrétaire générale
Catherine Nave-Bekhti